

 <p style="text-align: center;">Direction générale des services Secrétariat général Service des Assemblées</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 14/10/2022 Reçu en préfecture le 14/10/2022 Affiché le la ville de Vannes, ID : 056-215602608-20221012-AR_SAS_2022_042-AR </div> <p>Le Maire de la ville de Vannes,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-21,</p>
<p style="text-align: center;">Objet : Délégations aux Maires-adjoints</p>	<p>Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 aux termes duquel il est constaté l'élection et l'installation du Maire et des Adjointes au Maire,</p> <p>Vu la démission de la 1^{ère} Adjointe au Maire acceptée par le Préfet le 11 juillet 2022,</p> <p>Vu l'élection de la 13^{ème} Adjointe au Maire lors du conseil municipal du 10 octobre 2022 et la modification de l'ordre du tableau du conseil municipal ;</p> <p>Considérant la nécessité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public,</p>

ARRETE ce qu'il suit :

Article 1 : A compter du 12 octobre 2022, **Mme Virginie TALMON**, Maire-adjointe, reçoit délégation de fonction dans le domaine suivant :

SANTÉ, AÎNÉS ET LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Article 2 : A ce titre, elle sera notamment en charge des questions portant sur la santé, les aînés, la lutte contre l'isolement, le plan canicule, le lien entre les générations.

Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Morbihan. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vannes, le 12 octobre 2022,

**Spécimen de signature
de Mme Virginie TALMON**



Le Maire,



David ROBO

